

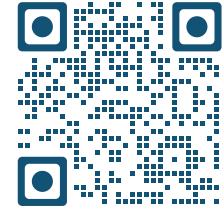
LA SUISSE VOTE

30 NOVEMBRE 2025



LA POLITIQUE FACILEMENT EXPLIQUÉE :
UNE BROCHURE DE VOTATION NEUTRE

Scanne le code QR pour
en savoir plus sur les
votations actuelles !



SOMMAIRE

Initiative service citoyen	4
Initiative pour l'avenir	6

Par les jeunes et pour les jeunes

La brochure de votation a pour but d'encourager à long terme la participation politique des jeunes, en informant de manière simple, accessible et politiquement neutre sur les objets des votations fédérales et cantonales. Elle est établie sur la base du contenu du matériel de vote officiel.

Neutralité politique

La présente brochure de votation est politiquement neutre et vise à informer les jeunes adultes sur les votations. Les directives de la liberté de vote sont respectées (formation d'une opinion non faussée) et contrôlées par un comité neutre qui s'assure également de la conformité de la brochure avec le matériel officiel de vote.

Editeur

La brochure easyvote est éditée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ. Conformément à sa mission statutaire, celle-ci n'est rattachée à aucun parti politique ni à aucune confession. Son offre easyvote, visant la participation politique des jeunes, est soutenue au niveau fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1).

Rédaction

Ursina Mühlthaler (direction), Alexandra Odermatt, Alicia Joho, Angela Ventrici, Bérénice Georges, Isabel Witschi, Jonas Wyss, Luana Marti, Mike Müller, Tobias Senn, Vera Hodel

Avertissement

Tous les droits, titres et revendications sur, pour et à partir de toutes les informations et de tous les contenus (y compris tous les textes, données, graphiques et logos) de la brochure easyvote qui découlent de la propriété intellectuelle restent la propriété de la FSPJ. Il est possible de se désabonner de la brochure easyvote par mail à info@easyvote.ch.

Mise en page

Isabelle Lindner, Leander Paravicini, Thierry Bongard

Lectorat

Genossenschaft traduko

Impression

Jordi AG – das Medienhaus

Tirage

125'012

Chère lectrice, cher lecteur,

Le 30 novembre, nous voterons au niveau fédéral sur l'initiative service citoyen et sur l'initiative pour l'avenir. Notre brochure easyvote t'accompagnera une fois encore pour ces votations et t'informera de manière simple, compréhensible et politiquement neutre sur les objets afin que tu puisses prendre la meilleure décision pour toi.

Si tu souhaites obtenir davantage d'informations sur l'obligation de servir ou sur le thème des impôts, scanne le code QR en haut à droite et consulte notre contenu supplémentaire !

As-tu besoin d'un petit rappel pour ne pas manquer le passage aux urnes ? Avec notre #Voteweek, tu seras toujours bien informé et tu ne manqueras pas le dernier délai pour déposer ton enveloppe. Pour encore plus d'informations sur les votations, suis-nous sur Instagram ou TikTok  .

Fais entendre ta voix : go vote !

Ursina Mühlthaler (direction de la rédaction) et l'équipe d'easyvote

But

Initiative service citoyen



Toutes les citoyennes et tous les citoyens suisses doivent accomplir un service en faveur de la collectivité et de l'environnement (service citoyen).

Situation actuelle

En Suisse, l'obligation de servir impose à tous les hommes suisses d'accomplir un service dans l'armée ou la [protection civile](#). Ceux qui refusent pour des raisons de conscience peuvent effectuer un service civil sous forme de travail d'utilité publique (p. ex. dans une maison de retraite). Pendant leur service, les personnes perçoivent une allocation pour perte de gain. Les hommes suisses qui ne font pas de service paient une taxe d'exemption. Pour les femmes, le service dans l'armée ou la protection civile est volontaire. Comme de plus en plus d'hommes choisissent le service civil, l'armée et la protection civile manquent de personnel. Le Conseil fédéral a déjà pris des mesures contre cela.

Une [initiative populaire](#) demandant que toutes les citoyennes et tous les citoyens fassent un service citoyen a été déposée. C'est pour cette raison que nous votons à présent sur ce sujet.

Initiative populaire

Une initiative populaire fédérale permet au corps électoral de proposer une modification de la Constitution fédérale. Au niveau fédéral, il faut récolter 100 000 signatures de citoyennes et citoyens ayant le droit de vote dans une période de 18 mois. Si on obtient assez de signatures, le corps électoral vote sur la modification proposée de la Constitution fédérale.



Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, toutes les citoyennes et tous les citoyens suisses devront faire un service citoyen. Cette obligation s'appliquera aussi aux femmes. Elle pourra aussi être étendue à l'avenir aux personnes sans nationalité suisse. La Constitution fédérale sera modifiée en conséquence.

Le service pourra être accompli dans l'armée, la protection civile ou sous forme d'un service équivalent. Le Parlement définira ce qui est reconnu comme équivalent, par exemple une affectation dans la prévention des catastrophes ou l'assistance. La Confédération fixera le montant de l'allocation pour perte de gain. Celles et ceux qui ne feront pas de service devront payer une taxe d'exemption. L'effectif minimal de l'armée et de la protection civile devra en principe être garanti.

Protection civile

La protection civile intervient en cas de catastrophes, d'urgences ou de conflits armés. Ses missions principales sont la protection et le sauvetage de la population, l'assistance aux personnes en détresse, le soutien aux autorités et la sauvegarde des bâtiments et des œuvres d'art importants. Elle est assurée par des personnes inaptes au service militaire pour des raisons médicales, mais aptes à la protection civile.



Arguments

Oui**Partisans**

- L'initiative adapte équitablement l'obligation de servir.
- Le service réunit des jeunes de tous horizons et renforce des valeurs clés comme la solidarité et la responsabilité.
- L'initiative garantit les effectifs de l'armée et de la protection civile, tout en augmentant le nombre et la diversité des personnes mobilisées.

Non**Opposants**

- Plus de personnes que nécessaire seront mobilisées pour l'armée et la protection civile.
- Si l'obligation de servir est étendue, deux fois plus de personnes seront absentes de leur travail. Cela nuit à l'économie.
- Les coûts annuels pour l'assurance militaire et les allocations pour perte de gain seront presque doublés.

Conseil national

non
18 oui
173 non
6 abstentions

Conseil des États

non
8 oui
34 non
1 abstention

Conseil fédéral

non

Initiative pour l'avenir

But

L'impôt sur les successions et les donations doit être instauré au niveau fédéral. Le produit de cet impôt doit être utilisé pour lutter contre le changement climatique.

Situation actuelle

Selon la loi, la Suisse doit ramener ses émissions de gaz à effet de serre à **zéro net** d'ici 2050. Pour mettre en œuvre les mesures nécessaires, la Confédération dispose d'environ deux milliards de francs par an. Ce montant est avant tout financé par des taxes sur les combustibles et les carburants (p. ex. essence), ainsi que sur l'électricité.

De nombreux cantons perçoivent déjà un **impôt sur les successions et les donations**. Une initiative populaire demandant l'introduction d'un impôt sur les successions et les donations au niveau fédéral a été déposée. Le produit de cet impôt doit servir à lutter contre le changement climatique. C'est pour cette raison que nous votons à présent sur ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, l'impôt sur les successions et les donations sera instauré au niveau fédéral. Les successions et donations dépassant 50 millions de francs seront imposées par la Confédération. La part au-delà de cette somme sera taxée à 50 pour cent. Deux tiers des recettes iront à la Confédération, un tiers aux cantons. Cet argent servira à lutter contre le changement climatique et ses conséquences sociales, et à rendre l'économie plus respectueuse du climat. La Confédération et les cantons décideront de l'utilisation des recettes.

L'initiative prévoit aussi d'imposer les conjoints survivants et descendants, ainsi que les successions aux pouvoirs publics et aux organisations d'utilité publique. L'impôt entrera en vigueur au niveau fédéral dès l'acceptation de l'initiative. La Confédération aura alors trois ans pour proposer des mesures contre l'évitement fiscal (p. ex. départ de la Suisse).

Impôt sur les successions et les donations

Lorsqu'une personne décède, son patrimoine (p. ex. de l'argent ou une maison) est transmis à d'autres. C'est ce qu'on appelle une succession. Si une personne transmet ses biens de son vivant, on parle de donation. L'impôt sur les successions et les donations est l'impôt que doit payer la personne qui reçoit une succession ou une donation.

Zéro net

Zéro net signifie que les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas supérieures à celles retirées de l'atmosphère. Selon la loi, la Suisse doit ramener ses émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici 2050. Cela est inscrit dans la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique.



Arguments

Oui

Partisans

- La fortune des ultra-riches ne cesse d'augmenter. Les salaires de la majorité de la population stagnent. L'initiative lutte contre cette inégalité.
- Les ultra-riches émettent beaucoup plus de CO₂ que les autres. Ils doivent donc contribuer davantage à la protection du climat.
- L'initiative crée des ressources supplémentaires pour atteindre les objectifs climatiques.

Non

Opposants

- L'initiative affaiblit la Suisse. Les personnes fortunées et leurs entreprises quittent le pays, peu de nouvelles s'installent.
- Ceux qui partent ne paient plus d'impôt sur les successions et donations, le revenu ou la fortune. Confédération, cantons et communes perdent donc beaucoup d'argent.
- La politique climatique de la Confédération et des cantons est déjà efficace.

Conseil national



non

57 oui
132 non
8 abstentions

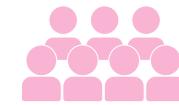
Conseil des États



non

7 oui
36 non
0 abstention

Conseil fédéral



non



Dachverband Schweizer
Jugendparlamente
Fédération Suisse des
Parlements des Jeunes
Federazione Svizzera
dei Parlamenti dei Giovani



Imprimé finançant une
contribution au climat
ClimatePartner.com/53458-2509-1034

easyvote.ch

DSJ | FSPJ | FSPG easyvote | Seilerstrasse 9 | 3011 Berne | info@easyvote.ch